

## INTERMARCHÉ PIRATE EN HAUTE MER ? La chaîne de supermarchés directement liée au bateau pirate KERGUELEN



greenpeace

Le 20 septembre dernier, le bateau de Greenpeace, *Esperanza*, a perturbé les activités du chalutier de fond *Kerguelen* dans une zone de la mer de Barents, appelée le « Loophole », alors que ce navire pratiquait des activités de pêche Illicites, Non déclarées et Non réglementées ( pêche INN).

Le *Kerguelen*, *bateau* de 86 mètres, également connu sous le nom de *Kerguelen de Trémarec* est, d'après la Lloyd's, la propriété d'ITM Entreprises, actionnaire principal d'Intermarché, la deuxième chaîne de supermarchés françaises.

Le *Kerguelen* a navigué sous divers pavillons de complaisance au cours des dernières années et pratique aujourd'hui ses activités sous pavillon togolais.



**Kerguelen de Tremarec in 1999<sup>1</sup>**

Le Registre des navires Lloyd's<sup>2</sup> - qui fait office de référence, recense l'ensemble des navires à l'échelle mondiale et donne accès à une base de données sur les déplacements des bateaux moyennant souscription<sup>3</sup> - indique qu'ITM Entreprises, basée à Paris, est propriétaire du *Kerguelen de Trémarec* depuis le 1er Novembre 1993. Cette information lui a été fournie par ITM Entreprises. La Lloyd's a mis à jour ses informations relatives au Kerguelen le 18 Août 2005, une nouvelle fois sur la base d'informations fournies par ITM Entreprises.

## **PECHER DU SUD AU NORD**

En 2002, ITM Entreprises a décidé de changer la zone d'opération du *Kerguelen*, de l'Océan Austral vers l'Arctique<sup>4</sup>. Dans l'Océan Austral, le *Kerguelen* pratiquait le chalutage de grands fonds à la recherche de légines, dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) autour des îles françaises de Crozet et Kerguelen. Ce type de pêche a été progressivement supprimé en raison de son impact négatif sur l'environnement marin<sup>5</sup>. Les activités de pêche du *Kerguelen* entre janvier 2002 et octobre 2003 sont peu claires, mais des données sont disponibles depuis octobre 2003 et révèlent que depuis cette date, le navire est basé à Aveiro au Portugal et pêche dans la mer de Barents.

D'après la Lloyd's, le *Kerguelen de Trémarec* est arrivé à Aveiro, le 25 ou 26 juin 2004<sup>6</sup> en provenance de la mer de Barents. La Commission des Pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE) rapporte un contrôle du bateau *Kerguelen* le 24 Juin 2004 par les autorités portugaises sur leur territoire<sup>7</sup>. Même si aucune irrégularité n'a été rapportée, le navire a été placé sur la liste de la CPANE recensant les navires dont il a été confirmé qu'ils sont engagés dans des activités de **pêche Illicites, Non déclarées et Non réglementées** (INN)<sup>8</sup>. Le 3 août 2005, le

<sup>1</sup> [perso.wanadoo.fr/albatros/Missions/KDT.htm](http://perso.wanadoo.fr/albatros/Missions/KDT.htm)

<sup>2</sup> [https://www.sea-web.org/scripts/nd\\_ISAPI\\_50.dll/seadata/pgStartPage](https://www.sea-web.org/scripts/nd_ISAPI_50.dll/seadata/pgStartPage)

<sup>3</sup> <http://www.seasearcher.com/mt/seasearcher/home.jsp?tab=sshome>

<sup>4</sup> [http://www.taaf.fr/rubriques/publications/terresExtremes/documents/publications\\_terresExtremes\\_11.pdf](http://www.taaf.fr/rubriques/publications/terresExtremes/documents/publications_terresExtremes_11.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.taaf.fr/rubriques/publications/terresExtremes/documents/publications\\_terresExtremes\\_11.pdf](http://www.taaf.fr/rubriques/publications/terresExtremes/documents/publications_terresExtremes_11.pdf)

voir aussi : [http://www.ccamlr.org/pu/E/e\\_pubs/sr/98/a5.pdf](http://www.ccamlr.org/pu/E/e_pubs/sr/98/a5.pdf) page 338; voir aussi :

[http://64.233.187.104/search?q=cache:8n9UD95ew7YJ:www.ccamlr.org/pu/E/e\\_pubs/ma/00-01/France.pdf+%22kerguelen+de+tremarec%22+toothfish&hl=en](http://64.233.187.104/search?q=cache:8n9UD95ew7YJ:www.ccamlr.org/pu/E/e_pubs/ma/00-01/France.pdf+%22kerguelen+de+tremarec%22+toothfish&hl=en)

<sup>6</sup> Voir Annexe 2

<sup>7</sup> [www.neafc.org/reports/peccoe/docs/peccoe\\_oct-2004\\_final.pdf](http://www.neafc.org/reports/peccoe/docs/peccoe_oct-2004_final.pdf)

<sup>8</sup> [www.neafc.org/measures/docs/iuu\\_b.pdf](http://www.neafc.org/measures/docs/iuu_b.pdf)

Conseil Pêche de la Communauté européenne a fait de même en plaçant le *Kerguelen* sur sa liste de navires impliqués dans des activités de pêche INN<sup>9</sup>.

Ces navires sont soumis aux mesures suivantes :

- a) les navires INN qui entrent dans un port ne sont pas autorisés à y débarquer ou y transborder des captures et sont inspectés par les autorités compétentes. Ces inspections concernent les documents du navire, le journal de bord, les engins de pêche, les captures détenues à bord et tout ce qui a trait aux activités du navire dans la zone de la réglementation de la CPANE. Les résultats des inspections sont immédiatement communiqués à la Commission ;
- b) les navires de pêche, navires auxiliaires, navires de ravitaillement, navires-mères et navires cargos battant pavillon d'un Etat membre ne doivent en aucune façon assister des navires INN, ni participer à un transbordement ou à toute autre opération conjointe de pêche avec des navires dont le nom figure sur cette liste ;
- c) les navires INN ne doivent pas être ravitaillés en provisions ou en carburant ni bénéficier d'autres services dans les ports ;
- d) les navires INN ne sont pas autorisés à pêcher dans les eaux communautaires et ne peuvent être affrétés ;
- e) les importations provenant de navires INN sont interdites ;
- f) les Etats membres refusent d'accorder leurs pavillons aux navires INN et encouragent les transporteurs, et autres secteurs concernés à ne pas négocier et à ne pas transborder du poisson capturé par ces navires<sup>10</sup>.

## LE KERQUELEN EN 2005

Depuis qu'il a été placé sur la liste des navires INN, le Kerguelen a continué à pêcher. Le navire a été observé pour la dernière fois dans le port d'Aveiro au Portugal en août 2005. Des conversations entre le navire Esperanza de Greenpeace et le capitaine du Kerguelen le 19 septembre 2005 en Mer de Barents ont confirmé que le navire était de retour dans la zone depuis deux semaines<sup>11</sup>. Le capitaine a également confirmé que généralement le poisson était débarqué au Portugal, et qu'il pratiquait le chalutage de grands fonds en ayant conscience qu'il n'était pas en possession de quota, ce qui correspond dans les faits à des activités de pêche Illicites, Non déclarées et Non réglementées (INN)<sup>12</sup>.

Le 20 septembre 2005, Greenpeace a documenté les activités illicites et non réglementées du Kerguelen dans les eaux internationales de la mer de Barents. Cette découverte souligne le manque de contrôle des activités de surpêche dans les eaux internationales.

---

<sup>9</sup> [http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/en/oj/2005/l\\_207/l\\_20720050810en00010009.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/en/oj/2005/l_207/l_20720050810en00010009.pdf)

<sup>10</sup> [http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l\\_207/l\\_20720050810fr00010009.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l_207/l_20720050810fr00010009.pdf)

<sup>11</sup> Voir Annexe 1

<sup>12</sup> Voir Annexe 1

## LES CHANGEMENTS DE PAVILLON DU KERQUELEN

Le pavillon du *Kerguelen (de Trémarec)* a changé à plusieurs reprises (Annexe 2). Il est passé des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) à l'île Maurice en 2003 et au Togo en 2004. De plus, des contradictions existent dans les informations fournies par la Lloyd's concernant le pavillon du Kerguelen. Selon le registre des navires Lloyd's, le Kerguelen bat toujours pavillon TAAF alors que leur base de données sur les mouvements des navires le présente comme naviguant sous le pavillon de l'île Maurice. La CPANE et l'Union européenne présentent le *Kerguelen* comme battant pavillon togolais, alors que le capitaine du Kerguelen l'a présenté comme battant pavillon guinéen lors de la conversation avec Greenpeace en septembre. Le capitaine du navire a également affirmé que l'indicatif d'appel du bateau était 5VNK5. Les indicatifs d'appel sont alloués par pays, qui les délivrent alors à un navire donné et doivent transmettre l'information à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) <sup>13</sup>. L'indicatif d'appel 5VNK5 a été attribué au Togo.

## CONCLUSION

La pêche pirate met en exergue le problème posé par la surpêche et la destruction des habitats qui est actuellement la plus forte menace pour la protection de la biodiversité marine et la viabilité des pêcheries à l'échelle mondiale. Ces deux problématiques doivent être résolues de façon urgente tant aux niveaux national que régional et international.

Dans le cas du Kerguelen, l'utilisation d'un pavillon de complaisance lui permet de pêcher sans contrôle en profitant un vide juridique. Par conséquence, ITM Entreprises et Intermarché peuvent échapper à des poursuites en laissant la responsabilité de la destruction à des navires utilisant des pavillons de complaisance mais auxquels ils restent étroitement liés. Si des liens étroits entre le *Kerguelen*, ITM et Intermarché sont avérés, c'est qu'ITM Entreprises est prêt à exploiter les échappatoires du régime international de gestion des pêches dans son propre.

Les preuves recueillies jusqu'à présent semblent indiquer qu'il existe un lien clair entre les activités de pêche pirate du Kerguelen, d'ITM Entreprises et Intermarché. Il est donc de la responsabilité des autorités françaises et de la Commission européenne de lancer immédiatement une enquête sur les activités de ce navire ainsi que sur l'ensemble de la flotte détenue par ITM Entreprises afin de déterminer s'ils respectent les législations française et communautaire. La France et l'Union européenne ont également pris des engagements dans le cadre du Plan d'Action International de la FAO visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche INN, ainsi que du code de conduite sur la pêche responsable et de l'Accord des Nations unies sur les stocks de poisson.

Greenpeace demande à l'Assemblée générale des Nations unies d'adopter un moratoire immédiat sur le chalutage des grands fonds afin de stopper la destruction et les dégâts irréversibles causés à la biodiversité des grands fonds. Le chalutage des grands fonds dans les eaux internationales est largement non réglementé et entre dans le cadre de la pêche INN. En 2004, plus de 1100 scientifiques de 69 pays

---

<sup>13</sup> [http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/mars/ship\\_search.sh?lng=fr](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/mars/ship_search.sh?lng=fr)

ont signé un appel pour un moratoire sur le chalutage des grands fonds dans les eaux internationales, identifiant cette technique comme la plus destructive pour la biodiversité des profondeurs. La Commission européenne doit aujourd'hui se joindre aux autres Etats concernés pour demander un moratoire immédiat.

Par ailleurs, Greenpeace appelle la communauté internationale à développer de toute urgence des accords internationaux contraignants qui permettent de renforcer les mesures en vigueur pour stopper la pêche INN. Ceux-ci devraient avoir pour objet de mettre en place un régime commun d'inspection des ports où le poisson est débarqué et permettraient aux autorités locales de procéder à des arrestations et à des saisies de cargaisons et de navires en cas d'infractions constatées. Dans ce système, les véritables propriétaires des navires devront également rendre des comptes.

**Annexe 1: Transcription de la conversation entre le navire de Greenpeace et le Capitaine du Kerguelen enregistrée le 19 septembre 2005, à 10h dans les Smutthullet**

**Greenpeace:** Kerguelen, Kerguelen, Esperanza.

**Kerguelen:** This is (mumbles) good morning.

**Greenpeace:** Good morning sir, channel six please.

Sur le canal six

**Greenpeace:** Good morning sir, we are a Dutch registered research vessel currently in this area, conducting an investigation of fisheries in the region, I wonder if we can ask you a few questions. Over.

**Kerguelen:** Ask away.

**Greenpeace:** Yes sir. We can not quite see your flag. What is your flag please?

**Kerguelen:** Flag is from Guinea. Guinea.

**Greenpeace:** Okay, copy that, thank you sir. And what is the nationality of the crew please?

**Kerguelen:** Mainly Portuguese and Russians.

**Greenpeace:** Okay, and may I ask what you are fishing for in this region now? Over.

**Kerguelen:** We are trying to fish for cod sir. Mainly cod. Over.

**Greenpeace:** Any luck? Over.

**Kerguelen:** No, not especially, no. Been here for 2 weeks, have nothing. A few kilos. 700 kilos, or 600.

**Greenpeace:** Okay, and did I understand you correctly, you said you'd been fishing in this area for 2 weeks at this point, is that correct? Over.

**Kerguelen:** (mumbles)...7 of September, almost 2 weeks

**Greenpeace:** And what port do you normally land in? Or do you transship at sea? Over.

**Kerguelen:** No. Transship at sea, no. Normally we go to Portugal. Normally. Last trip we went to Portugal. Only Portugal.

**Greenpeace:** Do you have a quota that you're fishing on? Over.

**Kerguelen:** No, this area has no quotas. This area no quotas, so we have no quotas.

**Greenpeace:** Okay, I copy that. Stand by for a sec please.

Vérification interne de la liste des questions

**Greenpeace:** Sir, I did not understand if you gave me the call sign of your vessel. Could you give me the call sign please?

**Kerguelen:** Yes, call sign is Five Victor November Kilo Five. I repeat Five Victor November Kilo Five. Over.

**Greenpeace:** Okay, I copy that. One more question, you've been here for 2 weeks, did you observe a lot of other traffic, a lot of other fishing vessels in the area or reefer ships transshipping or any other fishing traffic in the area? Over.

## Annexe 2 –

### Le Kerguelen de Tremarec – l'exemple parfait du pavillon de complaisance

Flag	Country	Start	Finish	Port of Registry
TOG	Togo	Unknown	Unknown	
MUS	Mauritius	02-Jun-2003	Unknown	Port Louis
ATF	French Southern Territories	After 01-Jun-1995	01-Jun-2003	Port aux Francais
FRA	France	On 01-Nov-1993	On 01-Jun-1995	
VCT	St. Vincent & Grenadines	After 19-Dec-1990	On 19-Dec-1990	
FRA	France	After 24-Feb-1988	Before 19-Dec-1990	

Source: base de données Lloyd's sur les mouvements des navires

Mouvements de : [Kerguelen de Tremarec](#) Flag: MUS Gross: 1580 Dwt: 1626 Type: FTR

Port	Country	Arrived	Sailed
<a href="#">Cape Finisterre</a>	Spain	<a href="#">16-Aug-2005</a>	<a href="#">16-Aug-2005</a>
<a href="#">Barents Sea</a>	RUS	<a href="#">After 28-Oct-2004</a>	<a href="#">Before 16-Aug-2005</a>
<a href="#">Cape Finisterre</a>	Spain	<a href="#">28-Oct-2004</a>	<a href="#">28-Oct-2004</a>
<a href="#">Aveiro</a>	Portugal	<a href="#">After 24-Jun-2004</a>	<a href="#">Before 28-Oct-2004</a>
<a href="#">Cape Finisterre</a>	Spain	<a href="#">24-Jun-2004</a>	<a href="#">24-Jun-2004</a>
<a href="#">Cape Finisterre</a>	Spain	<a href="#">17-Oct-2003</a>	<a href="#">17-Oct-2003</a>
<a href="#">Aveiro</a>	Portugal	<a href="#">After 01-Jan-1974</a>	<a href="#">Before 17-Oct-2003</a>

Source: base de données Lloyd's sur les mouvements des navires

<b>Shipname</b>	KERGUELEN DE TREMAREC	<b>LR/IMO No.</b>	7351161
<b>Shiptype</b>	Fishing	<b>Ship Updated</b>	2005.08.18
<b>Ship Status</b>	In Service/Commission	<b>Date of Build</b>	1975
<b>Call Sign</b>	FNSH	<b>Gross</b>	1,580
<b>Official No.</b>		<b>Net</b>	710
<b>Sat.Com.Id</b>	422734110	<b>DWT</b>	1,626
<b>Ans.Back Code</b>	FNSH	<b>Dimensions (metres)</b>	
<b>Flag</b>	French Antarctic Territory	<b>Draught</b>	5.301m
<b>Port</b>	Port-aux-Francais	<b>Length (Overall)</b>	87m
<b>Reg. Owner</b>	<a href="#">ITM Enterprises</a>	<b>Length (BP)</b>	77.15m
<b>Ship Manager</b>	<a href="#">ITM Enterprises</a>	<b>Length (Reg.)</b>	
<b>Builder</b>	Soc. Esercizio Cant. S.p.A. - Viareggio	<b>Breadth (ext.)</b>	13.64m
<b>Yard No.</b>	615	<b>Breadth (mld.)</b>	13.62m
<b>Class</b>	BV(disc.)	<b>Depth (mld.)</b>	8.41m
<b>Propulsion</b>	Oil Engine(s), Geared Drive	<b>Screws</b>	Single-Screw
<b>Company Name</b>	ITM ENTERPRISES	<b>Owner Code</b>	1548541
<b>Title</b>	Registered Owner	<b>Last Changed</b>	1994.07.19

<b>Founded</b>	1993
<b>Addresses Available</b>	1
<b>Address</b>	24, rue Auguste-Charieres, 75015 Paris, France.

<b>Nationality</b>	
<b>Registered</b>	France
<b>Control</b>	
<b>Telephone</b>	
<b>Fax</b>	
<b>Telex</b>	
<b>Email</b>	
<b>Web</b>	

Source: Registre Lloyd's des navires